

Que l'on fasse des lois pour prémunir les citoyens contre le danger des infections ; que l'on isole les contagieux ; que l'administration des maisons d'isolement reste sous le contrôle financier des échevins et sous le contrôle médical des hommes de la science. Tout cela peut être dans l'ordre.

Mais du moment qu'on abuse de ces réglementations de manière à violenter la conscience des malades, la population se voit en face d'une intolérable iniquité !

N'est-ce pas violenter les consciences, que d'enlever de pauvres malades, de pieuses mères de familles, de faibles enfants à l'atmosphère religieuse et aux tendresses chrétiennes du foyer catholique, pour les enfermer dans un hôpital, d'où la religion sera bannie pour être remplacée par une froide neutralité, où le corps pourra être soigné, mais où l'existence si réelle des besoins autrement graves de l'âme sera méconnue ?

Encore une fois, quoiqu'on puisse prétendre, la population catholique de Montréal ne tolérera pas qu'on insulte ainsi, dans la personne de ses malades surtout, à sa foi, à ses droits inviolables.

Sur son lit de douleur, le catholique tient à lever les yeux vers l'image du Sauveur ; il aime à se signer avec l'eau bénite ; il veut tenir dans sa main défaillante le chapelet de sa première communion ; il veut entendre prier à son chevet quand ses lèvres n'ont plus la force d'articuler les invocations qui lui montent du cœur ; il veut recevoir dignement, avec tous les apprêts de la plus religieuse vénération, le Dieu qui vient le visiter et le consoler. Or, dans un hôpital neutre, les malades ne pourront satisfaire aucune de ces aspirations ; ou si quelques-unes peuvent se réaliser, ce sera avec une parcimonie et dans des conditions de gêne, dont les patients souffriront douloureusement.

Et puis, au regard même de la thérapeutique, nos